

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 11 décembre 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG439, le règlement numéro 2024-394 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-356 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU AFIN DE MODIFIER L'ENCADREMENT RELATIF À L'AIRE TOURISTIQUE DE LA STATION DU MONT SAINTE-MARIE À LAC-SAINTE-MARIE ».

Le règlement numéro 2024-394 est entré en vigueur le 30 janvier 2026, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la réception de l'avis de conformité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 17^{ième} jour du mois de février 2026.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe